

Technicien-conseil en bâtiments d'élevage et agricoles

RNCP4100 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

• Activités visées :

Les principales activités du technicien-conseil en bâtiments d'élevage et agricoles sont les suivantes :

Il assure la fonction de gestion et d'organisation.

Il réalise des prestations :

- il réalise ou participe à la conception des bâtiments neufs, d'aménagements intérieurs et /ou à la mise en conformité de bâtiments existants ;
- il peut être amené à proposer d'autres prestations plus spécifiques : rédaction de cahier des prescriptions techniques ; participation à l'appel d'offre et à la consultation d'entreprises ; le suivi de chantier ; assistance au maître d'ouvrage à la réception des travaux ; vérification des mémoires ;
- il assure et/ou coordonne des prestations de conseil et de formation auprès des éleveurs ;
- il recherche et élabore des références d'ordre technique ou économique ;
- il peut être amené à réaliser des expertises techniques ;
- il peut être amené à assurer une activité commerciale.

Il assure la fonction de communication (réunion, préparation de devis sur supports variés, relation avec les clients...).

Il assure une fonction de veille technique, technologique et réglementaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mobiliser les connaissances techniques et économiques relatives à la conception de bâtiments d'élevage neufs, des aménagements intérieurs ou à la mise en conformité de bâtiments d'élevage
- Concevoir un projet de bâtiment neuf, d'aménagements intérieurs ou de mise en conformité de bâtiments existants pour un élevage donné dans le respect de l'environnement et des conditions de travail et de sécurité
- Assurer des prestations de conseil en bâtiments d'élevage
- Participer à l'élaboration de références et à la diffusion de l'information technico-économique

Blocs de compétences

RNCP4100BC01 — UCP1 : mobiliser les connaissances techniques et économiques relatives à la conception de bâtiments d'élevage neufs, des aménagements intérieurs ou à la mise en conformité de bâtiments d'élevage

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- démontrer les enjeux d'un projet de bâtiment d'élevage
- commenter les caractéristiques et prix pour un bâtiment d'élevage donné

RNCP4100BC02 — UCP2 : concevoir un projet de bâtiment neuf, d'aménagements intérieurs ou de mise en conformité de bâtiments existants pour un élevage donné dans le respect de l'environnement et des conditions de travail et de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- réaliser les diagnostics préalables au projet
- pour un élevage donné, proposer un bâtiment d'élevage neuf ou des aménagements intérieurs et/ou la mise en conformité de bâtiments existants adaptés au projet de l'agriculteur et au respect de l'environnement
- réaliser le suivi d'un chantier

RNCP4100BC03 — UCP3 : assurer des prestations de conseil en bâtiments d'élevage

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- élaborer les dossiers administratifs liés à la conception du bâtiment
- établir des relations commerciales avec les prospects, clients et fournisseurs
- réaliser des expertises techniques

RNCP4100BC04 — UCP4 : participer à l'élaboration de références et à la diffusion de l'information technico-économique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- présenter les diagnostics issus des activités de suivi et de conseil
- mettre en oeuvre un dispositif expérimental au sein d'un groupe de travail
- élaborer des références techniques et/ou économiques
- vulgariser l'information auprès des clients

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

- Les chambres d'agriculture (80 % des emplois) ;
- Des groupes de producteurs ;
- Des groupements de défense sanitaire ;
- Des organismes de contrôle laitier ;
- Des sociétés d'intérêt collectif agricole d'habitat rural ;
- Des centres de gestion ;
- Des laiteries ;
- Des entreprises spécialisées dans la construction des bâtiments d'élevage ;
- Des cabinets privés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Technicien-conseil en bâtiment d'élevage ;
- Technicien-conseil en bâtiment d'élevage bovin lait – traite ;
- Technicien-conseil en bâtiment-environnement ;
- Technicien-conseil bâtiment d'élevage Qualité.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/06/2020

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4100/>